



République Française
VILLE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE
Département des Hauts de Seine

AVENANT N°1 À L'ACTE DE VENTE DE LA PÉNICHE « JADE »

Entre les soussignés :

La SC JADE, représentée par M. Pierre BOUCHENY,
Ci-après dénommée « *le Vendeur* »,

Et

La Commune de Villeneuve-la-Garenne, représentée par M. Pascal PELAIN, Maire,
Ci-après dénommée « *l'Acheteur* »,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

Le présent avenant a pour objet de préciser les modalités de prise en charge de la taxe foncière afférente à la péniche « *Jade* » pour l'année 2025, lesquelles n'avaient pas été explicitement détaillées dans l'acte de vente signé le **3 mars 2025**.

Article 2 – Répartition prorata temporis de la taxe foncière

Il est convenu entre les parties que la taxe foncière due au titre de l'année **2025**, d'un montant total de **3 500 €**, sera supportée par chacune des parties **au prorata de leur durée de détention**, calculée sur 365 jours :

- **Vendeur (SC JADE)** : du 1^{er} janvier 2025 au 2 mars 2025 inclus, soit **63 jours**, représentant **17,26 %**,
soit un montant de **604,11 €**.
- **Acheteur (Ville de Villeneuve-la-Garenne)** : du 3 mars 2025 au 31 décembre 2025, soit **302 jours**, représentant **82,74 %**,
soit un montant de **2 895,89 €**.

📍 Hôtel-de-Ville
28 avenue de Verdun
92390 Villeneuve-la-Garenne

☎ 01 40 85 57 00

📠 01 47 98 73 56

🌐 www.villeneuve92.com

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026_04_17_21-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026



L'Acheteur s'engage à régler au Vendeur le montant correspondant à la part mise à sa charge.


Article 3 – Maintien des autres clauses

Toutes les autres stipulations de l'acte de vente initial demeurent inchangées et conservent pleine valeur.

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent avenant prendra effet à la date de sa signature par les deux parties.

Fait à Villeneuve-la-Garenne, en deux exemplaires originaux,
Le

<p>Le Vendeur SC JADE M. Pierre BOUCHENY (Signature)</p>	<p>L'Acheteur Ville de Villeneuve-la-Garenne M. Pascal PELAIN Maire de Villeneuve-la-Garenne Président de l'EPT Boucle Nord de Seine Conseiller Régional d'Île-de-France Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris (Signature) </p>
---	---